



RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
MODE D'EMPLOI

QU'EST-CE QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ?

Le Conseil municipal des jeunes (CMJ) a été créé il y a un an et demi, par notre assemblée communale pour l'aider en proposant des idées et des projets qui pourront être réalisés avec l'aide des services compétents de la mairie.

Les enfants des classes de CM2 participeront au Conseil municipal des Jeunes. Ils éliront tous les deux ans les Conseillers Municipaux Jeunes qui les représenteront auprès de la commune.

Une fois élus, les conseillers travailleront en se réunissant une fois par période, avec une conseillère en charge du CMJ Mme Janique PLU et deux animateurs.

C'est une instance composée de 18 conseillers municipaux, qui tout comme dans un Conseil municipal d'adultes, se réunissent, confrontent leurs idées et prennent des décisions.

COMMENT DEVIENT-ON CONSEILLER MUNICIPAL JEUNE ?

Pour être candidat, il est indispensable d'habiter Boulazac Isle Manoire, d'avoir l'autorisation de ses parents et d'être scolarisé en classe de CM2. Chaque candidat lance alors sa campagne électorale afin d'inciter et de convaincre ses camarades de voter pour lui.

Seront électeurs, tous les enfants scolarisés à partir de la classe de CP ou selon le choix pédagogique des enseignants, uniquement le cycle 3.

1 élève par classe de CM2 des écoles élémentaires de Boulazac Isle Manoire

Les candidats qui totaliseront le plus de voix dans chaque école seront élus pour deux ans afin de permettre la conduite de projets sur le long terme.

UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES, POUR QUOI FAIRE ?

Le conseil municipal des jeunes fera des propositions et réalisera des projets sur différents thèmes. Ces projets pourront être de différentes natures (sensibiliser à la propreté des espaces publics, travailler à la mise en place d'activités sportives ou culturelles, collecte de jouets pour les enfants défavorisés etc.).

Le Conseil municipal des jeunes est aussi un espace d'expression publique dédié aux jeunes dans lequel ils s'initieront aux règles et au fonctionnement de la démocratie et développeront leur connaissance de la vie locale et des activités municipales.

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Être membre du Conseil municipal des jeunes est un vrai travail qui nécessite du temps, de la concentration et surtout, de l'imagination. Les nouveaux élus découvrent la commune, la communauté d'agglomération (Grand Périgueux), les services municipaux qui vont les aider dans leur travail.

La première mission du Conseil municipal des jeunes sera de définir ses modalités de fonctionnement, au sein du cadre général suivant :

- ✓ Période d'activités de septembre à juin,
- ✓ Une obligation de présence aux réunions,
- ✓ Une à deux fois par an, en séance publique plénière, en présence de Monsieur le Maire, afin de dresser le bilan des actions proposées et pour définir, par un vote, les thèmes des délibérations futures.